

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 10 Octobre 2011 à 20h 30 à la Mairie

Ordre du Jour : intervention de Mme Aurélie Boupillvère, Animatrice territoriale chargée de coordonner les actions de restauration et de protections des aires d'alimentation des puits de captage – Choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et eau potable du centre ancien - Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, , Fraisse Bruno, Fossat Martine, Gosse Frédéric, , Linsolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,

Excusé : Jacquet Jean

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 13.10.2011

La séance est ouverte à 20h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'avis du comité technique paritaire. Le conseil donne son accord pour ce rajout.

Intervention de Madame Aurélie Boupillère, ingénieur agronome en charge de la coordination des actions de restauration et de protections des aires d'alimentation des puits de captage.

Mme Boupillère présente au conseil les plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires par rapport aux puits de captage d'eau potable. Elle rappelle que la Commune de Lézan a été désignée par l'Etat comme commune ayant un captage prioritaire.

Une étude hydrogéologique est en cours de réalisation, elle sera complétée par une étude agro-environnementale comportant la recherche de sources de pollution notamment de pesticides. Le cabinet Terrasol de Sommières en assurera la réalisation. Les agriculteurs seront associés à l'étude.

Au vu des résultats, un programme d'actions sera proposé tant au secteur agricole qu'au secteur non agricole (jardiniers, collectivité..)

L'objectif est de réduire les pesticides et adapter le choix des végétaux aux caractéristiques locales (plantes nécessitant peu d'eau, diminuer voir supprimer l'usage des pesticides).

La démarche PAPPH (Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires Horticoles) sous contrôle du SMAGE des Gardons et du CIVAM, sera mise en œuvre par Melle Boupillère. Un programme d'action sera établi (désherbage thermique et mécanique, formation du personnel...).

A ce jour, les rencontres avec le personnel technique a été effectué, un état des lieux des pratiques, de la gestion des pesticides et l'évaluation des transferts de risques vers les sources de captage ont été réalisés.

Un plan d'action sera proposé aux communes de Cardet, Lézan et Lédignan, communes partenaires.

Une convention tripartite pour assistance technique à Mme Boupillère est proposée par le SMAGE des Gardons et le CIVAM.

Délibération N°92-2011
Validation de l'avis du Comité Technique Paritaire

Mr le Maire rappelle au Conseil la procédure à suivre pour la suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à TNC (30h/hebdo).

Le Comité Technique Paritaire a été consulté afin qu'il émette son avis.

Par avis en date du 27 septembre 2011, le CTP a émis un avis favorable pour la suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à TNC (30h/hebdo) et la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil à l'unanimité valide l'avis du Comité Technique Paritaire.

Délibération N°93-2011
Droits de Prémption

Droits de prémption : Le Conseil après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de prémption sur :

Un immeuble cadastré section AL, numéro 770, lieudit « le Village », cédé par Mr Fabrice GASCUEL.

Délibération N°94-2011
***Choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation du réseau
d'assainissement et eau potable du centre ancien***

Mr le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la revue d'annonces légales Gard Eco et le journal d'annonces légales Midi libre pour les travaux d'assainissement des eaux usées et d'eau potable du Centre Ancien.

Il rappelle la consultation : remplacement de 1230 ml de conduites eaux usées et remplacement de 1945 ml de conduite d'eau potable.

Les critères de choix étaient les suivants :

Valeur technique :	50 %
Délais :	10 %
Prix	40 %

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du rapport d'analyse des offres qui sera joint à la présente délibération.

Après application des critères pondérés, le classement s'établit ainsi :

- Groupement d'entreprises BENOI, LACOMBE SGTP	782 302.06 € HT
- SRC RUAS	808 465.55 € HT
- Groupement d'entreprise BOURRELLY ABTS	761 662.66 € HT

- Entreprise PELLET	806 453.35 € HT
- Entreprise SCAIC	787 331.40 € HT

Vu le rapport de la commission d'appel d'offre présent, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir le groupement d'entreprises BENOI, LACOMBE SGTP, mieux disante pour un montant de travaux hors taxes de 782 302.06 €.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation du marché

Il est précisé que les travaux démarreront début novembre.

Délibération N°95-2011
Achat Photocopieur

Mr Saint Pierre présente au Conseil les propositions reçues pour la fourniture d'un photocopieur couleur.

- BUREAU 30 : 3 300.00 € HT
- REX ROTARY : 4 550.00 € HT

Le Conseil, après voir délibéré, décide à l'unanimité

- de retenir la proposition de BUREAU 30, pour la fourniture d'un photocopieur couleur modèle MX 2010U, garanti 5 ans avec copie maintenance pour un prix HT de 3 300,00 €.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Questions Diverses :

Remerciements :

Mr le Maire fait part au conseil des remerciements de l'association culturelle de l'Eglise Réformée de Lézan Canaules suite à la réfection du plafond et le remplacement des fenêtres.

Mr le Maire fait le point sur l'avancement du projet de la fibre optique sur Lézan. La fibre a été déroulée, le central doit être installé début Novembre. Une mise en service est prévue début 2012.

Forum des associations du 8 octobre 2011 : les associations de la commune ont été présentes lors de cette manifestation conviviale qui a permis de nombreux échanges.

Mme Sylvie Carrasco signale le manque de visibilité en sortie du Chemin de la Caladette en raison de la végétation qui a envahi la voie ferrée. Mr le Maire rappelle qu'un courrier a déjà été adressé à Réseau Ferré de France concernant le risque incendie. Un nouveau courrier sur le problème de sécurité routière leur sera adressé.

La séance est terminée à 22 h 00.